

PREAVIS MUNICIPAL 05/2024

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000 TTC pour financer la réfection des chaussées du chemin de la Fin, chemin Riondet et chemin Barrauraz – modération de trafic - mobilité douce

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité de Commugny a fait procéder à une analyse de l'état structurel des chaussées et a mis en œuvre un planning d'entretien annuel des routes communales basé sur les analyses et constats du laboratoire *Infralab*.

Ces analyses montrent que les chemins de la Fin, de Riondet et Barrauraz sont des routes communales passablement dégradées. Elles présentent plusieurs zones de fissurations moyennes et de nombreuses réparations par suite de travaux de fouille. Cela est particulièrement flagrant au chemin de la Fin, à la suite de l'importante fouille réalisée pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression.

La Municipalité souhaite procéder à la réfection des chaussées des chemins mentionnés ci-dessus, dont les travaux font l'objet du présent préavis.

2. Situation actuelle

Comme expliqué en préambule, les chemins de la Fin, Riondet et Barrauraz présentent plusieurs zones de fissurations et de nombreuses réparations à la suite de travaux de fouille.

La réalisation de carottes a permis d'effectuer une analyse de l'état structurel de la chaussée. Il en ressort que les épaisseurs sont assez homogènes. Les fissures observées se limitent au niveau de la couche de roulement. De plus, les mesures effectuées au déflectomètre à masse tombante (HWD) montrent une portance suffisante de la chaussée, qui ne nécessite donc pas de renforcement.



HWD

À noter qu'aucun aménagement pour les piétons ou les mobilités douces n'est présent sur ces trois chemins.

3. Objectifs

Le projet présenté ci-après et sur les plans annexés, a été développé afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité, à savoir :

- Réfectionner de manière durable les revêtements des chemins de la Fin, Riondet et Barrauraz ;
- Modérer et abaisser la vitesse des véhicules sur le chemin de la Fin ;
- Mettre en place des continuités piétonnes sur le chemin de la Fin.

4. Projet

4.1. Chemin de la Fin

Il s'agit d'un axe secondaire de desserte du réseau routier de Commugny, reliant la route de Coppet à la Commune de Tannay. Ce chemin est identifié comme un axe devant faire l'objet de mesures de modération de trafic et de sécurisation des piétons.

Du point de vue réfection de la chaussée, l'analyse réalisée par le laboratoire *Infralab* a montré une homogénéité entre les différentes couches et épaisseurs. Le projet prévoit donc seulement une réfection de la couche de roulement. Le remplacement se fera par la pose d'un tapis de 3 cm d'ACMR8 VD (- 3dB) choisi pour sa durabilité et ses qualités phono-absorbantes.

Du point de vue modération de trafic, le gabarit de la chaussée existante rend relativement difficile l'aménagement d'un trottoir. La Municipalité souhaite toutefois renforcer la sécurité pour la mobilité douce présente. Elle prévoit ainsi le marquage d'un côté de la chaussée d'une bande piétonne le long du chemin, côté jura. Des pôles cônes seront ajoutés afin d'assurer que les empiètements qui se font sur la bande piétonne se fassent à des vitesses adaptées. Dans le but de renforcer le principe de modération de trafic et de baisse de vitesse, le seuil existant au niveau du croisement avec le chemin des Voirons sera rallongé avec des zones de transition d'une longueur de 1.20 mètre.

4.2. Chemin de Riondet

Le chemin de Riondet est un axe de desserte utilisé en majorité par les riverains.

Du point de vue réfection de la chaussée, le projet prévoit de raboter 9 cm de revêtement et la pose de 6 cm de ACB16 en renforcement, surmonté d'un tapis de 3cm d'ACMR8 VD (-3dB).

Aucune mesure supplémentaire de modération de trafic n'est prévue pour ce chemin.

4.3. Chemin Barrauraz

Le chemin Barrauraz est un axe de desserte utilisé en majorité par les riverains.

Comme pour le chemin de la Fin, le projet prévoit uniquement une réfection de la couche de roulement avec la pose d'un tapis de 3 cm d'ACMR8 VD.

Aucune mesure supplémentaire de modération de trafic n'est prévue pour ce chemin.

5. Éclairage public

5.1 Chemin de la Fin

Le projet prévoit le remplacement des quatre mâts existants par une nouvelle série de luminaires de dernière génération de type LED équipés de modules d'abaissement et pouvant être gérés sur le système de supervision de la Commune. À noter qu'un de ces quatre mâts sera déplacé à proximité des habitations et que l'éclairage sera complété par un nouveau mât supplémentaire.

5.2 Chemin de Riondet et Chemin Barrauraz

Il est prévu de remplacer les têtes des lampadaires existant qui sont en mauvais état.

6. Autres services

Les SITSE, Swisscom ainsi que Romande Energie ont été informés de ces futurs travaux, afin qu'ils puissent avoir l'opportunité de se mettre en conformité dans le cadre de ce chantier. Ainsi, Romande Energie et Swisscom vont procéder en parallèle à des travaux de réfection de leurs réseaux, les SITSE ayant déjà entrepris les travaux nécessaires.

7. Emprises

L'intégralité des aménagements se fait sur le domaine public communal.

8. Coût des travaux

Le budget présenté ci-après a été établi par le mandataire de la Commune sur la base du montage des dossiers d'appels d'offres pour la mise en soumission de ce projet et chiffré sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires.

Une mise en soumission sera faite auprès de différentes entreprises conformément à la Loi sur les Marchés Publics (LMP-VD ; BLV 726.01). Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1	Travaux de génie civil, Chemin de la Fin	162 600
2	Travaux de génie civil, Chemin Riondet	48 500
3	Travaux de génie civil, Chemin Barrauraz	40 400
4	Marquage et signalisation	18 000
5	Adaptation de l'éclairage public 6 mâts	19 000
9	Honoraires pour étude et DT	18 800
10	Divers et imprévus (10%)	35 000
Total des travaux HT		342 300
TVA 8,1%		27 726,30
TOTAL DES TRAVAUX TTC		370 026,30
TOTAL DES TRAVAUX TTC, arrondi		370 000

9. Mode de financement

Le montant sera financé par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

10. Durée d'amortissement

Le montant de CHF 200'000 sera amorti en une seule fois par un prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs », selon la disponibilité, compte 9282.02, via la rubrique 430 du compte de fonctionnement.

Pour le solde et conformément à l'annexe 1 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1), la durée d'amortissement est de 20 ans.

11. Charges d'exploitation

Les charges concernant l'entretien des routes et chemins figurent déjà dans le budget de fonctionnement (430.3142). Les seules charges supplémentaires pourraient découler d'un éventuel emprunt effectué conformément au point 9 du présent préavis.

12. Conclusion

Le projet tel que présenté avec la réfection de la couche de roulement des trois chemins permet une rénovation durable de la chaussée, d'assurer leur fonctionnement pour le trafic des vingt prochaines années et d'en améliorer les qualités phoniques par la pose du tapis phono-absorbant. Les travaux supplémentaires sur le chemin de la Fin permettent d'augmenter la sécurité de la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

13. Décision

La Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 11 juin 2024, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal 05/2024,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	le rapport de la Commission des Routes et de la Commission des Finances,
Décide	d'accepter le préavis n° 05/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000 TTC pour financer la réfection des chaussées du chemin de la Fin, chemin Riondet et chemin Barrauraz – modération de trafic – mobilité douce ; d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Commugny, le 13 juin 2024

Municipale responsable : Caroline Schaerer

Au nom de la Municipalité

le syndic

le secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

Rapport sur le préavis municipal 05/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000 TTC pour financer la réfection des chaussées du chemin de la Fin, chemin Riondet et chemin Barrauraz – modération de trafic - mobilité douce

Commugny, le 13 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

la Commission des finances s'est réunie le 21 mai 2024 à la salle de Municipalité en présence de Mme Caroline Schaerer, des membres de la Commission des routes ainsi que de M. Fritsché de la société Bovard & Fritsché.

Lors de la présentation des plans détaillées des travaux proposés, Mr. Fritsché a expliqué qu'il s'agit de travaux légers avec remise à niveau.

Après avoir répondu à nos questions et apporté les éclaircissements sur les travaux prévus, la Commission des finances remercie Madame Caroline Schaerer et Mr. Guy Fritsché, pour leur disponibilité. Les conditions de marché actuelles ont permis d'obtenir des devis favorables pour effectuer les travaux.

Conclusions

Le plan d'investissement inclus l'entretien des routes de la Commune et la Commune dispose de moyens financiers suffisants pour se permettre d'effectuer ces travaux considérés comme important et nécessaire afin de maintenir un réseau routier en bon état.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis No 05/2024.

Pour la Commission des finances :

Christian Peter

Cyrill Schuler

Jacques Luyet

Lucien Facchin

Emanuel Weisskopf

Rapport sur le préavis municipal n° 05/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000 TTC pour financer la réfection des chaussées du chemin de la Fin, chemin Riondet et chemin Barrauraz – modération de trafic – mobilité douce

Commugny, le 14 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été convoquée par La Municipale Mme C. Schaerer à deux reprises (1 et 22/5/24).

La dernière fois avec Monsieur Guy Fritsché du Bureau Bovard & Fritsché SA ainsi que La Commission de Finance. La Commission des routes était représentée par Gaëtane Mast, Philippe Kuhn, Guillaume Gilliéron et Ilona Alonso.

Pour mémoire, les travaux de la réfection des routes font partis d'un planning d'entretien annuel des routes communales. Ces trois routes sont passablement dégradées et font parties des routes à refaire cette année.

Chemin de la Fin

Le projet prévoit une réfection de la couche de roulement par la pose d'un tapis de 3 cm d'ACMR8 VD (-3dB) pour sa durabilité et ses qualités phono-absorbantes.

En plus, d'un point de vue modération de trafic, la Municipalité souhaite renforcer la sécurité pour la mobilité douce par un marquage d'un côté de la chaussée d'une bande piétonne avec des pôles cônes. Le seuil existant au niveau du croisement avec le chemin des Voirons sera rallongé avec des zones de transition d'une longueur de 1.20 mètre.

Le projet prévoit le remplacement des quatre mâts d'éclairage public complété par un nouveau mât supplémentaire.

Chemin de Riondet

Le projet prévoit de raboter 9 cm de revêtement et la pose de 6 cm de ACB16 en renforcement, surmonté d'un tapis de 3cm d'ACMR8 VD (-3dB)

Chemin Barrauraz

Le projet prévoit uniquement une réfection de la couche de roulement avec la pose d'un tapis de 3cm d'ACMR8 VD (-3dB)

Il est prévu de remplacer les têtes des lampadaires existant qui sont en mauvais état. Aucune mesure supplémentaire de modération de trafic n'est prévue pour ces deux chemins.

Conclusion

En vue de ce qui précède, la Commission des routes, à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal No. 05/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000 TTC pour financer la réfection des chaussées du Chemin de la Fin, chemin Riondet et chemin Barrauraz – modération de trafic – mobilité douce.

Les membres de la Commission des routes

Alonso Ilona

Kuhn Philippe

Gilliéron Guillaume

Mast Gaëtane

Knoepfli Hans-Jörg